

de 23120 } par G. de F.  
par M. Prugnaud  
M. Rouzeau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**

COMMUNE de **Royan**

ARRONDISSEMENT  
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON  
de **Royan**

Séance du **30 DECEMBRE** 194**9**

OBJET :  
**Fourniture  
de coke pour  
les écoles**

L'an mil neuf cent quarante neuf, le **trent e** du mois  
**de décembre**, le Conseil Municipal de **Royan**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Ch. REGAZONI, Maire, en session 

	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le **25 décembre** 194**9**.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote  
**19085**

Etaient présents : MM. Ch. REGAZONI - Veyssièrre  
Rochedereux - Chamboulan - Belle Bikoaky -  
M. Bujard - Baudet - Péraudeau - Bouchet - Counil  
Main - Couzinet - Seugnet - Guillaud - Chollet,  
Donecq-Pouget.

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

Etaient représentés M. Dufour par M. Main  
Absents : MM. M. Prugnaud par M. Regazoni  
M. Thirion par M. Couzinet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

APPROUVÉ

La Mairie, le **0 M. Bujard**, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Par le Maire  
Le Secrétaire Général,

M. le Président a ouvert la séance et a

Le chauffage central du Collège, mis en  
route le 15 novembre, dévore 500 kgs de coke par  
jour.

M. le Maire a obtenu de M. le directeur  
du Gaz de France la livraison du coke " tout-  
venant " nécessaire à l'hiver 1949-1949 au  
prix de 5.912 fra la tonne ( cinq mille neuf cent  
doux )

LE CONSEIL

autorise M. le Maire à passer un marché limité à  
500.000 fra ( cinq cent mille ) avec le " Gaz de  
France " .

9665 - M. HAZON - CHATELAIN - LA ROCHELLE

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits. *1902*

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_  
*les membres présents.*

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

le vote a eu lieu au  
tin public, établir à  
site la désignation de  
vote (Art. 51 de la loi  
avril 1884).

entionner à la suite  
use qui les a empêchés  
igner (Art. 57 de la loi  
unicipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*Maire*

MARCHE DE GRA A GRE

ENTRE : M. Charles BEGARONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur ; croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du  
30 Décembre 1949

ET : M. CASTELNEAU, Directeur de la Subdivision de Royan du Gaz de  
de France ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le "Gaz de France" s'engage à fournir à la Ville de Royan, le  
coke qualité "tout venant" nécessaire au fonctionnement du chauffage  
Central du Collège de garçons pendant la saison d'hiver 1949-50.

Ce coke sera livré au prix net et forfaitaire de 5.912 frs la  
tonne (cinq mille neuf cent douze francs)

Le présent marché est limité à la somme de 500.000 frs (cinq cent  
mille francs).

ROYAN, le 3 Janvier 1950.

Le Fournisseur,

Le Maire,

*Harrenay*  
APPROUVE

La Rochelle, le 20 JANV 1950  
Pour le PREFET,  
Le Secrétaire Général.



*Sup Rochelle  
Maire*